Séance du 29 septembre 2023

<u>Objet</u> : Adoption du plan d'actions Ville Amie des Aîné.es - Service Égalité – Mission Ville Amie des Aîné.es - Autorisation de signature.

Madame Dominique TRIGODET, Adjointe aux solidarités, politiques sociales, personnes âgées, logement, lit l'exposé suivant :

Mes Cher.es Collègues,

La démarche « Villes Amies des Ainé.es » (VADA) initiée par l'Organisation Mondiale de la Santé est une démarche transversale et participative qui a pour but d'accompagner les collectivités territoriales à créer un environnement urbain, matériel, social susceptible de promouvoir un vieillissement actif en bonne santé.
En 2010, le Réseau mondial OMS des villes et des communautés amies des aînés a été mis sur pied, puis en 2012 le Réseau Francophone Ville Amie des Aîné.es a été créée. Ces organisations ont pour but de favoriser l'échange de données d'expérience entre les villes et les communautés du monde entier engagées dans cette démarche : Montréal, Bordeaux, Amsterdam, Genève, Paris, notamment Pornic, Chauvé, Nantes, Saint-Sébastien-Sur Loire, Couëron, Saint-Herblain, Rezé, La Chapelle-Sur-Erdre, Sainte-Luce Sur Loire font partie de ce réseau.

Aussi, face aux enjeux du vieillissement de sa population, la Ville de Saint-Nazaire a souhaité en décembre 2019, adhérer au réseau Francophone Ville Amie des Aîné.es. La municipalité a ainsi marqué sa volonté de ne plus seulement accompagner la perte d'autonomie des personnes vieillissantes mais de construire une ville où l'ensemble des politiques publiques sont partie prenantes.

Depuis cette date, la Ville s'active à mettre en place les différentes étapes de la démarche. Les éléments présentés à suivre sont le résultat du diagnostic territorial qui au-delà de l'étude des données recueillies dans l'Analyse des Besoins Sociaux, s'appuie sur de nombreuses rencontres avec divers partenaires, de profesionnel.les de la collectivité et de nombreux aîné·es. Aussi 484 seniors ont été consultés, afin de connaître leurs attentes et la façon dont ces derniers vivent la ville. Les éléments recueillis proviennent non seulement des rencontres avec les membres du conseil des aîné.es, mais également de diverses rencontres avec des aîné.es dans les quartiers ou sur divers événements portés par la ville.

<u>Présentation du plan d'actions « Saint-Nazaire Ville Amie des Aîné.es » 2023-2025 :</u>

Le plan d'actions couvre aujourd'hui 7 thématiques, se déclinent en 21 enjeux et 61 objectifs. Il reprend à son compte des objectifs d'ores et déjà mis en œuvre dans d'autres documents cadres : PLH, CLSI, Plan de lutte contre l'isolement des personnes âgées à domicile.

<u>1. UN HABITAT FAVORABLE AU VIEILLISSEMENT :</u>

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2022-2027 adopté au conseil communautaire du 04 Avril 2023 a pleinement intégré les problématiques liées au vieillissement. Occuper un habitat permettant de bien vieillir chez soi contribue à préserver l'autonomie et la qualité de vie des seniors.

Fluidifier le parcours résidentiel et l'information du public :

- Participer aux réflexions concernant l'accueil du public senior dans la future Maison de l'habitat (ouverture au public prévue en 2026).

- Créer un ou des événements d'information et de sensibilisation pour permettre aux aîné.es de trouver des solutions adaptées à leurs besoins.
- Faciliter le parcours des citoyen.nes en développant l'interconnaissance des profession-nel.les (Habitat, secteur gérontologique…).

Développer des logements adaptés et adaptables :

- Créer un outil de prévention pour encourager les aîné.es à anticiper l'adaptation de leurs logements.
- Mieux faire connaître les dispositifs et aides à l'adaptation au logement.
- Recenser annuellement les logements adaptés grâce aux aides financières dans le parc privé.
- Recenser annuellement les logements « adaptés, adaptables, non adaptables » du parc social.
- Poursuivre le partenariat avec les bailleurs sociaux autour de l'évolutivité, de l'adaptabilité et de l'implantation de logements adaptés.

Identifier et / ou construire des zones favorables au vieillissement

- Déterminer les conditions favorables à l'habitat des personnes âgées en associant les habitant.es.
- Établir une cartographie des secteurs d'habitat favorables au vieillissement (services de soins, services publics, accessibilité des aménagements urbains et de mobilité…).
- Actualiser la charte aménagement durable

2. UN ENVIRONNEMENT URBAIN FAVORABLE AU VIEILLISSEMENT EN BONNE SANTÉ :

La possibilité de vieillir en bonne santé sur un territoire est fortement conditionnée par les enjeux d'accès aux services, aux équipements. Agir sur l'aménagement des espaces, a un impact sur la qualité de vie, permet d'agir positivement sur la santé, le bien-être, le bien-vieillir, tout en limitant l'utilisation de l'automobile.

Aménager une ville « marchable »

- Continuer la mise en œuvre du PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics).
- Mettre en place un plan piéton
- Poursuivre le déploiement de jalonnement des itinéraires piétons et cyclables (avec temps de parcours ou distance).

Penser des équipements publics qui tiennent compte des besoins spécifiques et évolutifs des aîné.es

- Favoriser la pratique sportive libre en intégrant des modules adaptés aux seniors dans les équipements sportifs extérieurs.
- Poursuivre la dynamique de déploiement des toilettes publiques en tenant compte des besoins des aîné.es et conforter la mise en œuvre du schéma directeur associé.
- Contribuer à la charte "aménagements urbains" indiquant les préconisations d'aménagement adaptés aux besoins évolutifs du vieillissement (assises, toilettes, distances...).
- Végétaliser les parcs, les jardins, les cimetières afin de permettre aux aîné.es de se reposer dans ces espaces.
- Créer une information sur « Comment faire face aux fortes chaleurs ? » : identification des îlots de fraîcheur, fontaines à eau, parcs.

3. UNE MOBILITÉ DES AÎNÉ.ES FACILITÉE :

Le fait d'être mobile et d'avoir à sa disposition des moyens de transport adaptés sont des prérequis indispensables pour accéder à l'offre culturelle, de soins pour maintenir le lien social et l'autonomie.

Favoriser l'utilisation des services de transports en commun existants

- Grâce à l'appui des services civiques, améliorer la connaissance des seniors du réseau de transport en commun ;
- Participer aux campagnes de sensibilisation des chauffeurs de la STRAN aux besoins des personnes vieillissantes ;
- Promouvoir les offres de mobilité du réseau de la STRAN : bus, vélo, navette, etc.

Favoriser solidarité et l'entraide

- Soutenir des initiatives comme celle lancée par l'association Saint-Nazaire auto-solidaire
- Accompagner le développement du covoiturage,

Favoriser les déplacements en toute sécurité

- Développer des ateliers de remise à niveau du code de la route
- Encourager la « remise en selle » en toute sécurité en lien avec les vélo-écoles existantes.

Favoriser la pratique des modes doux

- Encourager l'accès au vélo en poursuivant le développement de la flotte VélYcéos à assistance électrique et en diversifiant l'offre (vélos pliants, vélos allongés...).
- Faciliter et encourager la pratique des modes actifs par l'édition de supports d'information.
- Communiquer sur les bienfaits de la marche et du vélo
- Sensibiliser au partage de l'espace entre les différents modes de déplacement.

4. LIEN SOCIAL, SOLIDARITÉ, ACCES A LA CULTURE, AUX LOISIRS ET AUX ACTIVITES SPORTIVES :

La pratique d'activités culturelles, de loisirs a de nombreux effets bénéfiques pour les personnes vieillissantes, en particulier parce qu'elles permettent de créer et de maintenir le lien social.

Renforcer l'accessibilité des événements

- Renforcer l'accessibilité des événements tous publics.
- Mettre en place des outils compensatoires pour faciliter l'accès aux événements (ex : chaises mobiles).

Promouvoir les activités physiques et sportives comme facteur de santé et de bien-être

- Continuer à accompagner les associations à adapter les offres existantes aux besoins évolutifs des aîné.es.
- Accompagner les associations à développer des actions à destination des personnes atteintes de pathologies chroniques et de leurs aidants.
- Repérer soutenir et valoriser les actions adaptées

Lutter contre l'isolement des personnes âgées à domicile

- Mettre en place un plan d'action avec l'ensemble des partenaires du territoire pour lutter contre l'isolement des seniors.
- Valoriser les actions seniors développées dans les quartiers par les divers partenaires.
- Mettre en place un lieu ressource identifié par tous les acteurs et les habitants : projet de réhabilitation du bâtiment « pôle prévention seniors ».

Accompagner le changement de regards porté sur les personnes âgées

- Mener des actions pour lutter contre l'âgisme et les représentations liées à l'âge
- Inciter à développer des rencontres intergénérationnelles.
- Sensibiliser les agents des différents accueils aux enjeux de l'âgisme.

Renforcer les solidarités pour les plus fragiles

- Poursuivre la mise en œuvre du plan canicule,
- Communiquer sur les aides financières existantes.

5. CONFORTER LA CONTRIBUTION DES SENIORS DANS LA VIE LOCALE

Favoriser la participation des seniors à la vie locale, c'est permettre la reconnaissance de leurs compétences et les accompagner à prendre pleinement leur place.

Favoriser l'implication des aîné.es dans la vie locale

- Animer une instance consultative et participative dédiée aux seniors ; le conseil des aîné.es.
- Participer à la création et à l'alimentation de la plate-forme numérique « J'agis pour Saint-Nazaire ».
- Faire connaître l'action du Conseil des aîné.es (nouveaux arrivants, « Place aux Associations »...).
- Solliciter l'expertise d'usage des seniors pour certains projets structurants de la Ville
- Continuer la mise en œuvre des ateliers pour les agents de la ville et de l'agglomération en amont de la retraite, et ce afin d'aborder les aspects relations sociales, financiers, changement de vie…
- Présenter les actions et objectifs du projet de transition écologique et solidaire au conseil des aîné.es.

6. ACCOMPAGNER LE PARCOURS DE VIE, TOUT EN PRÉVENANT ET ACCOMPAGNANT LA DÉPENDANCE :

La santé et les services à domicile sont au centre de nombreuses préoccupations, en particulier lorsque l'on traite du vieillissement de la population. L'enjeu de cette thématique est de permettre aux seniors d'avoir accès à un panel d'actions et de services contribuant au bien vieillir.

Participer activement au Contrat local de santé Intercommunal sur les enjeux seniors

- Développer des actions de prévention seniors (ateliers, conférences...),
- Renforcer l'interconnaissance entre professionnels

Soutenir les aidants

- Mise en œuvre de la charte "Ville aidante Alzheimer".
- Poursuivre la diffusion d'informations sur les aides et dispositifs existants
- Organiser des conférences d'information.
- Mener des actions de sensibilisation auprès de divers acteurs (commerçants...)

7. AMÉLIORER L'INFORMATION EN DIRECTION DES SENIORS ET LA FAÇON DE REPRÉSENTER CE PUBLIC :

La participation des aîné.es au tissu social et leur accès aux services et aux soins dépendent largement de leur accès à l'information. Aussi, avoir une offre accessible est essentielle, tout comme une offre qui permet à tout un chacun de se sentir concerné par le sujet.

Favoriser l'accès aux informations dédiées aux seniors

- Réaliser un journal d'informations destinés aux + 60 ans
- Organiser un Forum seniors pour informer et sensibiliser les seniors,

Réduire la fracture numérique

- Continuer à soutenir les ateliers numériques au sein des espaces numériques dédiés dans les quartiers,
- Continuer à développer la communication sur ces espaces

Changer le regard porté sur les seniors

- Mettre en place une exposition photo avec des photos de Nazairien.nes.

Un bilan de ce plan sera réalisé chaque année et une évaluation globale sera mise en place à son échéance. La dynamique engagée se poursuit également avec la candidature au label Ville Amie des Aîné.es.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le plan d'actions « Saint-Nazaire Ville amie des Aîné.es »
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à réaliser toutes les démarches afférentes à la candidature de la Ville de Saint-Nazaire au Label Ville Amie des Aîné.es.

Séance du Conseil :

Saint-Nazaire, le
Madame Dominique TRIGODET
Adjointe à l'action sociale

Reçu par M. Le Sous-Préfet le

Notifié le